

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1863

Artikel: Crèches : mieux cibler l'aide publique, répondre de manière plus souple aux besoins : des villes alémaniques expérimentent une autre approche de la grande extrafamiliale
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

progression. Il y a fort à parier que non. Enfin, le français reste une langue de communication internationale en dehors des frontières européennes, au contraire de l'allemand et de l'italien. Dans ce contexte, il est tout sauf étonnant que les élèves de nos écoles préfèrent apprendre la langue de Bill Gates plutôt que celle d'Ueli Maurer: ce n'est pas la difficulté de cette dernière qui les rebute mais bien l'intérêt, du moins le plus immédiat, qu'ils trouvent à la première qui les y pousse.

La maîtrise de l'allemand, voire du dialecte, est bien sûr obligatoire dans certains cas, en particulier si l'on envisage une carrière politique ou dans l'administration fédérale. A voir le peu de candidats romands qui se pressent au portillon de cette dernière, l'attractivité de cette carrière ne suffit plus à elle seule. Voilà pourquoi, plutôt que de placer la barre encore plus haut, il faut imaginer des mesures qui encouragent les francophones à venir travailler à Berne ou ailleurs en Suisse alémanique. Et l'argent ne doit pas être un sujet tabou: toutes les

entreprises offrent des avantages supplémentaires à leur personnel «expatrié».

Loin des discours convenus sur le merveilleux plurilinguisme d'Etat, la Confédération est d'ailleurs directement confrontée à un cas concret, celui du Tribunal administratif fédéral. Les quelques 400 collaborateurs de ce mastodonte judiciaire, actuellement répartis sur plusieurs sites dans la région de Berne, doivent à la fin 2011 partir pour... Saint-Gall. Le Parlement fédéral a en effet trouvé sympathique de disperser les juges fédéraux aux quatre coins du pays: après Lausanne en 1874 et Lucerne en 1917, il a donc choisi en 2002 Bellinzone pour le siège du Tribunal pénal et Saint-Gall pour celui du Tribunal administratif. Or, au contraire de son cousin tessinois dont l'activité est peu importante, le tribunal saint-gallois comptera un nombre important de juges, greffiers et personnels administratifs francophones. Un nombre incompressible de Romands à moins de ne plus respecter la loi qui oblige le tribunal à traiter les litiges

dans la langue officielle de l'administré. Beaucoup s'accommodent pour l'instant d'un lieu de travail à Berne, pendulant pour la plupart depuis la Suisse romande. Ils sont beaucoup moins nombreux à se réjouir de s'installer sur les rivages du lac de Constance ou dans le Toggenburg. Un véritable casse-tête pour le service du personnel qui promet possibilités de télétravail et autres avantages pour faire passer la pilule.

On trouvera bien sûr toujours des contre-exemples, des francophones maîtrisant parfaitement le dialecte et adorant la campagne thurgovienne. Tant mieux. Mais il est déraisonnable de s'obstiner à ne pas regarder la réalité des faits qui éloigne la majorité des Suisses francophones de l'allemand. Les Romands risquent fort de devenir d'encore plus mauvais élèves et il faudra trouver d'autres arguments que la cohésion nationale pour les convaincre de franchir la barrière de röstis.

Crèches: mieux cibler l'aide publique, répondre de manière plus souple aux besoins

Des villes alémaniques expérimentent une autre approche de la garde extra-familiale

Jean-Daniel Delley (27 mars 2010)

Traditionnellement la mise à disposition de crèches et autres garderies d'enfants incombe aux collectivités locales.

Lorsqu'elles n'en assument pas directement la gestion, les

communes subventionnent ces établissements, de manière à ce qu'ils soient accessibles aux familles à revenus modestes.

La Ville de Lucerne a rompu

avec cette tradition. Depuis avril 2009 et pour une période de deux ans, la capitale de la Suisse centrale conduit une expérience pilote, avec le soutien de la Confédération:

elle ne finance plus les crèches, mais les enfants dont les parents exercent une activité extérieure.

Après une année, l'expérience est jugée positive par les autorités communales qui y voient de nombreux avantages. Toutes les familles répondant aux conditions de revenu – un revenu imposable de 100'000 francs au maximum – obtiennent une subvention de 4 à 107 francs par jour en fonction de leur capacité financière et de leur taux d'occupation professionnelle ou bénévole, à faire valoir pour une garderie ou une mère de jour. Alors qu'auparavant seules les familles ayant trouvé une place dans une crèche subventionnée profitait de l'aide publique. En cinq mois le nombre d'enfants au bénéfice de ce bon de garde extra-

familiale a passé de 367 à 531. Et le nombre d'établissements d'accueil a également augmenté.

Cette forme de subvention laisse aux parents le libre choix de l'établissement, même si ce dernier n'est pas situé sur le territoire communal. Cette liberté parentale favorise une offre de places plus adéquate aux besoins. Par ailleurs le fait que la subvention croît avec le taux d'occupation des parents a induit une augmentation de ce taux d'occupation.

La gauche reste sceptique, voire franchement hostile à cette approche de la garde d'enfants par la demande. Lors d'une assemblée des délégués du parti socialiste suisse en été 2008, un document de travail présenté par la Zurichoise Jacqueline Fehr fut sèchement

refusé. En particulier la gauche romande et le Syndicat des services publics défendent les crèches publiques. Genève ambitionne de municipaliser toutes les institutions existantes.

La Ville de Berne a récemment décidé d'une expérience pilote analogue à celle de Lucerne, contre l'avis des socialistes et des Verts. La gauche craint qu'un tel modèle conduise à la fois à une baisse de qualité dans la prise en charge de la petite enfance et à une dégradation des conditions de travail du personnel. Des craintes qui pourraient être dissipées grâce à une procédure de certification des établissements de garde – niveau de formation du personnel et respect de la convention collective de travail notamment.